



FT09

UTILISATION DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

>> **Bonnes pratiques d'utilisation des VUL
et d'organisation des déplacements
dans le Bâtiment, les Travaux Publics
et la Messagerie**



■ Rappel du contexte :

4 000 000 Véhicules Utilitaires Légers (VUL) sont utilisés en France pour des activités professionnelles, hors associatif, et plus particulièrement dans le Bâtiment, les Travaux Publics et la Messagerie ; les risques liés à leur **utilisation lors des déplacements** sont multiples.

Ce guide présente des bonnes pratiques de prévention de ces risques portant plus particulièrement sur **l'organisation des déplacements**, le développement des **compétences** et la **formation** des conducteurs, ainsi que la **gestion des communications**.

Carsat Nord-Est
Département Prévention des Risques
Professionnels
81-83-85 rue de Metz
54073 NANCY CEDEX

Pôle Documentation
documentation.prevention@carsat-nordest.fr

De quoi parle-t-on ?

■ Qu'est-ce qu'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ?

Un véhicule à 4 roues à vocation utilitaire de transport de marchandises et/ou de personnes, ayant un PTAC (poids total autorisé en charge) inférieur à 3,5 tonnes.

■ Pourquoi s'y intéresser ?

Le VUL est un outil de travail quasi incontournable dans votre activité professionnelle ; il est aussi une carte de visite de votre entreprise et pourquoi pas, une image de marque de la profession. La bonne organisation des déplacements peut être source d'amélioration du gain financier et de la performance économique globale de votre entreprise.

L'optimisation de leur utilisation doit conduire à la réduction de votre sinistralité (sinistre automobile), à la baisse de vos accidents du travail (voire de trajet) et à l'amélioration des conditions de travail de votre personnel.

La mise en œuvre de bonnes pratiques permet aussi de limiter les éventuelles conséquences juridiques pour vous.

■ Comment agir ?

Ce document vise à accompagner vos démarches de prévention en entreprise en proposant un ensemble de bonnes pratiques en matière d'organisation des déplacements et d'utilisation des VUL.

Cette publication se veut complémentaire à celles déjà existantes traitant plus spécifiquement du VUL en tant qu'équipement de travail (choix du véhicule, aménagements, suivi et entretien).



■ Les partenaires sociaux s'impliquent !

Les partenaires sociaux siégeant au Comité Technique Régional n° 2 de la Carsat Nord-Est ont choisi de mettre en évidence la problématique des risques liés à l'utilisation des Véhicules Utilitaires Légers dans les activités du BTP et de la Messagerie.

Pour proposer ces bonnes pratiques aux professionnels de ces secteurs, ils se sont appuyés sur les préconisations adoptées au niveau national en 2003-2004* par la CAT-MP** sur le risque routier, ainsi que sur une enquête régionale réalisée en 2015.

* « Prévention du risque routier au travail » Texte adopté le 5 novembre 2003 et « Prévenir les accidents routiers de trajet » Texte adopté le 28 janvier 2004 par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CAT-MP)

**La CAT-MP est composée de représentants des assurés sociaux (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT-FO, CGT) et de représentants des employeurs (CGPME, MEDEF, UPA).

Quel objectif ?	Quelle action faut-il mener ?	Des exemples de bonnes pratiques ou de moyens associés
Organisation des déplacements		
<p>RATIONALISER LE DÉPLACEMENT</p> 	<p>Choisir, dans le parc de l'entreprise ou par la location occasionnelle, le VUL adapté au nombre de personnes ou aux charges (poids ou volumes) transportées</p> <p>Préparer la tournée en tenant compte des contraintes imposées par les clients (livraison / prise en charge) Regrouper les livraisons</p>	<p>Un VUL avec une banquette 3 sièges pour les livraisons de marchandises Un VUL à cabine approfondie avec une ou deux rangées de sièges supplémentaires pour le transport de personnel (Attention 6 passagers maximum en plus du conducteur)</p> <p>Rationaliser les distances en optimisant un circuit, le plus court si possible</p>
<p>PRÉPARER LE CHANTIER / LES LIVRAISONS</p> 	<p>Préparer les besoins du lendemain en matériel, matériaux, colis à livrer par chantier / par équipe / par tournée</p> <p>Anticiper le chargement du VUL sans être dans l'urgence Charger le VUL dans l'ordre inverse des livraisons / du déchargement</p>	<p>Confier la tâche à un magasinier / un préparateur de commandes...</p> <p>Par exemple, en préparant la veille pour le lendemain</p>
<p>PRÉVOIR LES TEMPS DE DÉPLACEMENT</p> 	<p>Prévoir un temps suffisant pour le parcours à réaliser, incluant les temps nécessaires pour stationner et les temps de dépose du personnel/chargement-déchargement/livraison</p> <p>Estimer le temps de déplacement au moyen d'un outil ou d'un logiciel</p> <p>Ajouter au temps de déplacement estimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les temps liés aux détours en cas de ramassage de personnel, - les temps d'arrêt et de pause nécessaires dans le cas des grands déplacements 	<p>Utiliser un parking ou un emplacement « livraison » prévu à cet effet</p> <p>Utiliser un GPS ou consulter un site Internet (Mappy, Viamichelin, Google, etc.) (Attention : certains sites sont plus fiables que d'autres sur le temps de parcours proposé)</p> <p>Prévoir un temps de pause toutes les deux heures (par exemple changement de chauffeur)</p>

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES VUL ET D'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

Quel objectif ?

MAITRISER LES DURÉES D'ACTIVITÉS



Quelle action faut-il mener ?

Limitier la fatigue liée à la conduite en maîtrisant l'amplitude de la journée de travail
Ménager des temps de récupération

Répartir l'activité de conduite entre deux ou plusieurs salariés selon l'amplitude estimée

Des exemples de bonnes pratiques ou de moyens associés

Organiser des « découchés » si nécessaire

(L'amplitude de travail inclut les activités de conduite et de production)

CHOISIR L'ITINÉRAIRE LE PLUS SÛR



Choisir l'itinéraire le plus adapté évitant les lieux à risques d'accident (travaux, route étroite, etc.)
Privilégier le réseau autoroutier ou les voies rapides (4 voies)

Recueillir auprès de chaque client ou chantier les heures d'ouverture, les conditions et l'itinéraire d'accès à son site :

- rassembler ses informations de façon à ce qu'elles soient facilement accessibles,
- consulter ces informations pour déterminer le choix de l'itinéraire,
- mettre à jour les informations précédentes en cas d'évolution des éléments d'itinéraires et d'accès (évolution des plans de circulation, etc.)

Offrir la possibilité de consulter une carte routière facilement accessible à tous

Prendre l'option du GPS : « *privilégier les autoroutes* » (ne pas sélectionner l'option « *éviter les péages* »)

Permettre la consultation des informations disponibles sur une borne interactive, dans un classeur papier... accessibles à tous

Par exemple : une carte dans chaque véhicule, une carte murale en salle des chefs de chantier ou en salle d'exploitation

PRENDRE EN COMPTE L'ÉTAT DES ROUTES ET LES CONDITIONS CLIMATIQUES



Lors de la préparation des déplacements (en général, la veille), consulter les prévisions météo
En tenir compte dans le choix de l'itinéraire et dans le temps à prévoir

S'informer sur l'état du réseau routier, sur les travaux, les ralentissements...

La météo est consultable par Internet ou par téléphone (les pneumatiques doivent alors être adaptés à la saison et au lieu)

Consulter un GPS interactif avec mise à jour
Écouter le radioguidage (par ex 107.7 sur autoroute)
Utiliser la fonction « trafic-info » des autoradios

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES VUL ET D'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

Quel objectif ?	Quelle action faut-il mener ?	Des exemples de bonnes pratiques ou de moyens associés
Compétences et formation		
<p>ANALYSER LES ACCIDENTS/INCIDENTS</p>	<p>Analyser les accidents/incidents liés aux VUL (de circulation ainsi que les autres) pour en déduire des pistes d'action et de prévention</p>	<p>Suivre une formation « Analyse des accidents »</p>
<p>SENSIBILISER AUX RISQUES</p> 	<p>Mener des actions de sensibilisation au risque routier, dédiées aux VUL</p> <p>Procéder à une prise en main du VUL avec les salariés susceptibles de le conduire (caractéristiques particulières du VUL) Formaliser cette prise en main par un support écrit</p>	<p>Se tester sur le simulateur « éco-conduite & sécurité » (solliciter la Carsat Nord-Est) Suivre le module « prévention des addictions dans le transport routier » de l'AFT (solliciter la Carsat Nord-Est)</p> <p>Mettre en œuvre cette pratique aussi dans le cas des véhicules en location Prévoir cette disposition dans le contrat avec le loueur</p>
<p>FORMER LES CONDUCTEURS</p> 	<p>Former les conducteurs à l'utilisation professionnelle des VUL (conduite, arrimage, etc.)</p> <p>Encourager la FCO (Formation Continue Obligatoire) même pour l'utilisation d'un VUL</p>	<p>Choisir par exemple la formation conçue par la branche ATMP (cf. Organismes référencés par la Carsat Nord-Est)</p> <p>Pour l'activité du transport, la FCO est obligatoire pour les véhicules >3,5 T (Décret 97-608 du 31/05/1997)</p>
<p>VÉRIFIER L'APTITUDE</p> 	<p>Faire vérifier par le médecin du travail l'aptitude médicale de chaque conducteur de VUL</p> <p>Vérifier périodiquement que le conducteur est toujours titulaire d'un permis de conduire valide</p> <p>S'assurer que le permis de conduire dont dispose le salarié est adapté au véhicule confié</p> <p>Remettre au salarié une « autorisation de conduire un VUL » établie par le chef d'entreprise ou son représentant (sur la base de l'aptitude médicale, des compétences, des connaissances)</p>	<p>Informers le médecin du travail que la conduite fait partie de l'activité habituelle du salarié</p> <p>Préciser les règles dans le règlement intérieur de l'entreprise (cf. modèles disponibles auprès des organisations professionnelles)</p> <p>En cas de remorquage, le permis <i>EB</i> peut être requis.</p> <p>Le VUL est un équipement de travail (cf. ED 934 « Conduire est un acte de travail »)</p>

Quel objectif ?	Quelle action faut-il mener ?	Des exemples de bonnes pratiques ou de moyens associés
Gestion des communications		
<p>MAITRISEZ LES COMMUNICATIONS EN DÉPLACEMENT</p> 	<p>Élaborer des règles pour communiquer lors des déplacements Les formaliser dans un « <i>protocole de communication</i> » pouvant être inclus dans le règlement intérieur En informer les salariés</p> <p>Informers les utilisateurs sur les moyens de communication disponibles et sur l'informatique embarquée, en cohérence avec le « protocole de communication » Apprendre à utiliser ces moyens</p>	<p>Des solutions possibles par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dévier les appels vers la messagerie pendant la conduite, puis consulter les messages (répondeur ou secrétaire) lors des arrêts - en roulant, laisser la prise de communication au passager (s'il y en a un) - prévenir d'un possible retard <p>Par exemple : comment dévier les appels, comment éviter les bips lancinants, etc.</p> <p>Exemple de message sur répondeur : « <i>je suis en train de conduire, merci de laisser un message, je vous rappellerai lors de mon prochain arrêt</i> »</p>
<p>SENSIBILISER AUX RISQUES</p> 	<p>Sensibiliser les salariés aux dangers de la communication au volant (téléphone, oreillettes, main-libre, tablettes,...)</p>	<p>Se tester sur le simulateur « <i>les yeux sur la route</i> » de l'AFT (solliciter la Carsat Nord-Est)</p>

De quoi parle-t-on ?

■ Quelques chiffres nationaux :

15% des salariés tués lors d'un déplacement professionnel circulaient dans un VUL (Source ONISR 2010).



Sur les 6 millions de VUL en circulation en France, **4 millions** sont à usage professionnel, hors associatif.



25% des VUL passant au contrôle technique doivent revenir en contre-visite.



■ Enquête régionale réalisée auprès d'entreprises du BTP et de la Messagerie :

(Enquête adressée à 1970 entreprises ayant donné lieu à 260 réponses)

• QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI ONT RÉPONDU ?

Répartition des activités : **75% dans le Bâtiment, 15% dans les TP, 7% dans la Messagerie**

Répartition des effectifs : **52% de 1 à 20 salariés, 31% de 21 à 50, 17% plus de 50**

• QUELLES UTILISATIONS DU VUL ?

En plus de l'activité de travail, **74% des VUL sont aussi utilisés pour les trajets entre le travail et le domicile.**

• COMBIEN DE PLACES ASSISES / QUEL NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS TRANSPORTÉS PAR VÉHICULE ?

Les VUL sont à **80% équipés d'un rang** (3 sièges), transportent de 2 à 4 salariés dans le BTP et 1 salarié dans la Messagerie

• QUI CONDUIT LE VÉHICULE ?

Les VUL sont conduits par **une personne affectée** : pour 75% dans le Bâtiment, près de 85% dans les TP contre seulement 60% dans la Messagerie

• QUI ASSURE LA GESTION DES VUL ?

Une personne dédiée à cela pour seulement 52 % dans le Bâtiment, contre 71% dans les TP et 67% dans la Messagerie ; à défaut, dans le BTP, c'est le gérant qui assure lui-même la gestion des VUL

• QUELLES BONNES PRATIQUES ONT NOTAMMENT ÉTÉ AVANCÉES ?

- Sensibilisation au risque et formation à la conduite des VUL
- Règle de conduite et de chargement ; planification journalière
- Fiche d'analyse et d'actions après accidents

Où trouver de l'aide ?

■ Information - documentation :

Brochures et guides à partir de la page Publications et outils du site INRS (www.inrs.fr)

ED 934 « Conduire est un acte de travail »

ED 935 « Le risque routier : un risque professionnel à maîtriser »

ED 986 « Le risque routier en mission : guide d'évaluation des risques »

...et pour l'approche Matériel :

ED 6046 « Choisir son VUL »

ED 6055 « Le carnet de suivi des VUL »

Charte sécurité routière / Prévention du risque routier (FNTP, Ministère de l'Intérieur/sécurité routière, CNAM-TS, OPPBTP) sur www.fntp.fr

■ Conseil - accompagnement :

Conseils auprès de votre interlocuteur Assurance maladie - Risques professionnels

Carsat Nord-Est www.carsat-nordest.fr

Accompagnement par votre Service inter-entreprises de Santé au Travail

Adressez-vous à votre SiST

Connaître le secteur du transport léger

Syndicat National du Transport Léger (SNTL) www.sntl.fr

■ Formation :

Formation « Utilisation professionnelle des VUL » (référentiel Assurance maladie - Risques professionnels)

Liste des organismes de formation référencés par la Carsat Nord-Est sur www.carsat-nordest.fr

■ Aides financières :

Contrat de prévention signé avec la Carsat

Retrouvez les Conventions Nationales d'Objectifs (du CTN B pour le BTP et du CTN C pour le Transport) sur le site de la CNAMTS www.ameli.fr

Accompagnement personnalisé par votre Compagnie d'Assurance professionnelle

Pour obtenir de meilleures garanties, un bonus, etc.

Adressez-vous à votre assureur professionnel

Membres de la commission d'étude spécialisée du CTR2 : Stanislas Barthelet, Gilles Contois, Philippe Jourdain, Olivier Libert

Animateurs Carsat Nord-Est : Marc Bury, Jacques Perème

Validation : Département Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Nord -Est

Conception et maquette : Centre média - CRAM6940.9 - 1^{ère} édition 2016 - 12/2016

Crédit photos : iStock - Carsat Nord-Est